URBA - FONCIER
26/02/2026
2026 - 371

MAIRIE DE HENIN BEAUMONT
COURRIER ARRIVEE
24 MARS 2026
N° 2026/A/2693

Pas-de-Calais
Le Département

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement

Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9

Monsieur Steeve BRIOIS
Maire
1 place Jean Jaurès
62252 HÉNIN-BEAUMONT

Dossier suivi par : Jodie DUBOIS
Gestionnaire de dossiers urbanisme
Service développement territorial
dubois.jodie@pasdecalais.fr - 03 21 21 91 58

Vos réf : votre courrier du 4 février 2026
Nos réf : DDAE/SDT/U – AC/LCT/JD
Objet : avis du Département – modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Hénin - Beaumont

Monsieur le Maire,

Par courrier susvisé, vous avez adressé au Département, pour avis, les documents concernant la modification simplifiée n°1 du PLU.

Le projet porte sur la modification du règlement écrit et du zonage, la suppression d'un emplacement réservé ainsi que la modification de certaines Opérations d'Aménagement Programmées (OAP).

Plusieurs éléments de ce projet sont pris en compte au regard des compétences du Département :
- les mobilités alternatives, particulièrement le covoiturage et les aménagements cyclables ;
- l'itinérance et la randonnée pédestre ;
- les espaces naturels sensibles ;
- l'attractivité et le développement touristique ;
- la mobilité routière, particulièrement les routes départementales ;
- la biodiversité sur les propriétés départementales.

Des compléments techniques sont sollicités sur certaines OAP et sur le sujet mobilité. Vous trouverez ci-joint une annexe technique reprenant ces éléments sur lesquels le Département souhaite apporter une attention particulière.

Sous réserve de la prise en compte de ces éléments listés ci-joints, le Département émet un avis favorable sur votre projet, et reste à votre disposition pour tout projet d'aménagement cyclable, de biodiversité et d'aire de covoiturage.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Arras, le 20 mars 2026
Pour le Président du Conseil départemental,

Signé électroniquement par
Jean-Luc DEHUYSSER
DGA Directeur du pôle aménagement et développement territorial

Pas-de-Calais
Le Département

Annexes techniques du Département du Pas-de-Calais :

Hénin – Beaumont Modification simplifiée n°1 du PLU

Thème	Sujet	Compléments départementaux
Mobilité	Aménagements cyclables	Le Département a identifié un itinéraire sur le territoire concerné : l'itinéraire V 31. Cette Véloroute traversera la commune du Parc des îles à la gare. Dans les documents transmis, il n'est pas fait mention de cette Véloroute du Bassin Minier. **Préconisation :** **Le Département souhaite que cette Véloroute soit inscrite dans les documents, notamment dans l'OAP thématique « Mobilités douces » et que des connections avec les futurs projets soient proposées en traitant les discontinuités d'itinéraires.**
	Etudes Mobilité Collèges	Le Conseil départemental du Pas-de-Calais a réalisé des études mobilité autour des collèges Jean Macé, Gérard Philipe et François Rabelais. Des itinéraires ont été définis dans un périmètre de 3 km autour des collèges, dans le but de proposer des aménagements cyclables sécurisés pour les collégiens cyclistes. **Préconisation :** **Des connexions entre ces itinéraires et les projets seront à privilégier.**
	Covoiturage	Pour votre parfaite information, un projet d'aire de covoiturage au niveau de l'échangeur 16.1 de l'A1 (giratoire RD 40E1/Chemin de Noyelles) est en cours de discussion avec la SANEF et la commune.
	Réseau routier départemental	Pour rappel, pour toute création d'accès ou modification de connexion sur une route départementale, une concertation préalable avec les services du Département devra être organisée afin de déterminer les aménagements permettant d'assurer la sécurité des usagers.
OAP	Secteur 1 – Rue Gustave Delory – Parc des îles	Ce projet est situé à proximité du parc des îles, il prévoit 2 accès sur la rue Gustave Delory (RD 919). Il est à noter que la voie verte située le long de la rue Delory et à proximité immédiate du projet n'est pas mentionnée dans les documents. **Préconisation :** **Il conviendra de se rapprocher des services départementaux en amont des projets pour étudier les accès au regard de la sécurité des usagers sur ce secteur. Par ailleurs, il apparait pertinent d'étudier les connexions de ce projet avec la Véloroute 31.**
	Secteur 3 – BENALU	Le projet BENALU longe la rue Pierre Brossolette (RD 919) avec la présence d'un passage à niveau.

		<u>Préconisation :</u> Le Département propose d'éloigner le carrefour du passage à niveau afin de faciliter la lisibilité et rendre la connexion plus sécurisée entre la RD 919 et ce passage à niveau. Sur ce secteur, la potentielle suppression du passage à niveau est à anticiper. Un recul suffisant est à prévoir lors de la reconstruction d'un front bâti le long de la rue Pierre Brossolette (RD 919) afin d'éviter et de limiter la réverbération du bruit routier de façade à façade. Le stationnement privatif sera à privilégier. Sur ce secteur, il apparait également pertinent d'étudier les connexions de ce projet avec la Véloroute 31.
	Secteur 6 – Willy Brandt	Le projet longe la RD 919, et un potentiel impact des nuisances sonores est important sur cet axe routier à fort trafic (>10 000 véhicules par jour). <u>Préconisation :</u> Cet élément sera à prendre en compte lors des études d'aménagement pour le confort et la sécurité des futurs usagers.
	Secteur 7 - Polyclinique	L'OAP précise bien « *Le recul des constructions le long de la RD 919 sera accompagné d'une zone tampon paysagère permettant de limiter les nuisances liées au trafic* ». Le Conseil départemental rappelle sa réserve sur la connexion du projet au niveau du giratoire de la RD 919, aussi bien pour la sécurité routière, les modes doux, que pour les reports de circulation en véhicules (tranquillité, mauvaise lisibilité du tissu urbain par la création d'une nouvelle entrée d'agglomération avec tous les inconvénients que cela peut engendrer…). <u>Préconisation :</u> Une étude de circulation poussée est préconisée afin de bien appréhender ces problématiques. Il conviendra de se rapprocher des services départementaux en amont des projets pour étudier les conclusions de cette étude.